Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 86 (1935)

Heft: 9-10

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

témoignée sans arrêt et aussi de votre indulgence dans l'expédition des affaires. Un merci tout spécial à mes collègues du comité permanent pour leur précieuse collaboration, toujours très cordiale.

Et puisse, dans la suite, la Société forestière suisse continuer à prospérer, pour le bien de la forêt suisse et de la Suisse entière!

(Trad.: H. B.)

Comité permanent de la Société forestière suisse.

Le comité permanent s'est constitué comme suit, pour la période 1935—1938:

Président: M. Kaspar Knobel, inspecteur forestier cantonal, à Schwyz.

Vice-président : M. Frédéric Grivaz, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne.

Secrétaire: M. Hans Jenny, inspecteur forestier d'arrondissement, à Coire.

Caissier: M. Hans Fleisch, inspecteur forestier d'arrondissement, à Zurich.

Suppléant: M. Gottfried Winkelmann, directeur de l'office forestier central, à Soleure.

COMMUNICATIONS.

L'épicéa fuseau au Grand Bois des Chaumilles.

La forme en fuseau de l'épicéa est assez répandue dans le haut Jura. Elle s'explique par le climat, des neiges abondantes et aussi par l'histoire biologique, soit par la mise à ban de certaines forêts, dans un passé lointain, créant des massifs serrés, au milieu des peuplements clairsemés des pâturages boisés, aux arbres à large ramure.

Le Grand Bois des Chaumilles, propriété de la commune du Chenit, sur le versant du Mont Tendre (altitude 1350 m), est un de ces « bans » riche en arbres élancés, au fût cylindrique et propre de branches basses.

L'objet de la photographie en tête de ce cahier est un représentant de l'espèce, particulièrement bien développé et qui — ce qui est plus rare — se présentait devant l'objectif d'une manière exception-nellement favorable pour être saisi, cela grâce à la construction d'un chemin qui a dégagé la place.

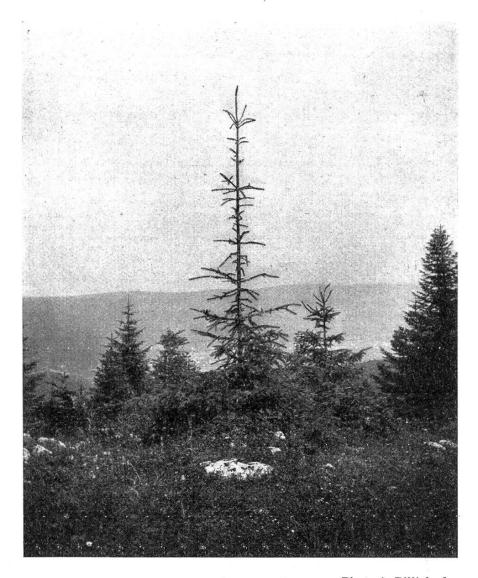
Haut d'environ 35 m, ce beau spécimen au port impeccable domine fièrement ses compagnons, dont un sort favorable l'a distingué pour le plaisir du spectateur. Age : environ 250 ans. Diamètre : 48 cm.

Station très rocailleuse, aride, exposée au midi, n'expliquant en rien la belle venue de ce beau sujet.

A. Py.

Un épicéa à ramure raréfiée.

Ce jeune plant, âgé d'environ 18 ans, a été observé par le garde forestier Eugène Capt dans le pâturage boisé des *Esserts*, propriété de la commune du Chenit, à l'altitude de 1300 m, sur le versant du Mont Tendre. Terrain rocailleux, déboisé en 1917 par un coup de



Phot. A. Pillichody.

Epicéa à ramure raréfiée, aux Esserts (Mont-Tendre). (Alt. 1300 m.)

vent, où l'on a reconstitué une partie du peuplement en utilisant des plants de provenance étrangère à la localité. Bien qu'il ne soit pas possible de le déterminer avec certitude, cet épicéa d'allure extraordinaire a donc éventuellement fait partie de cette catégorie de plants. Cependant, le fort développement des rameaux inférieurs, près du sol, désigne plutôt un de ces sujets naturels qui ont eu à lutter, dès leur naissance, avec des conditions difficiles. Le cas ne peut guère être tranché.

La photographie donne une idée suffisante de cette anomalie, ce qui nous dispense d'une longue description. Comme on le voit, il ne s'agit pas d'un épicéa vergé (Schlangenfichte) proprement dit, parce que seul l'axe principal s'allonge d'une façon anormale, tandis que les branches latérales, même celles des verticilles, sont plutôt raccourcies et raréfiées. Il en résulte un port élancé et ramassé à la fois, très différent du port des jeunes arbres du voisinage excessivement touffus, parce que ayant grandi à l'état isolé, en pleine lumière.

De plus, l'appareil foliacé de notre sujet est à peu près normal, exempt de cette profusion d'aiguilles, allongées et épaissies, observées d'habitude chez l'épicéa vergé.

P. S. A l'arrière-plan de la photographie, sur l'autre versant de la vallée, c'est la partie centrale du Risoud. A.P...y.

A propos du pin weymouth.

On sait qu'en Suisse les avis sont très partagés, parmi les sylviculteurs, sur l'opportunité de la culture de cette essence forestière américaine dans nos forêts. Tandis que d'aucuns, se basant sur des résultats favorables, préconisent son utilisation dans les stations des régions basses qui lui conviennent, d'autres la condammnent absolument, pour cette raison surtout que le weymouth est très exposé aux attaques du champignon de la rouille vésiculeuse.

En attendant, le bois du weymouth est, parmi les résineux, un des plus recherchés pour de nombreux emplois et aussi un de ceux qui se paient le plus cher; son prix dépassant de beaucoup celui d'épicéa et sapin.

Il est intéressant — on serait tenté de dire amusant — de voir ce qui se passe, à cet égard, en Allemagne. Dans ce pays, la culture du weymouth a été poussée avec intensité, vers la fin du siècle dernier, souvent sans beaucoup de discernement. Aussi bien, ce qui était à prévoir n'a pas manqué de se produire : là où l'arbre américain n'était pas en station, les dégâts par la rouille furent particulièrement nombreux et graves, si bien qu'une réaction se produisit. A l'instigation surtout du professeur von Tubeuf, à Munich, on prononça un vrai ostracisme contre le pin américain lequel, à en croire quelques exaltés, n'avait pas droit de cité en terre allemande. Et d'aucuns se flattaient d'avoir trouvé, parmi les arbres forestiers américains, des espèces beaucoup plus recommandables (entr'autres le Pinus monticola) que celle introduite en Europe, par Lord Weymouth, en 1705.

Or, il semblerait que cette condamnation du weymouth, un peu prématurée, n'est pas définitive. Des tentatives sont faites pour le réhabiliter. Qu'on en juge plutôt par la notice suivante, qui vient de paraître dans le cahier nº 16 de la revue forestière « Forstarchiv », paraissant à Hanovre (p. 275—276):

« Voyage pour l'étude du pin weymouth.

« La commission pour l'étude du weymouth nommée par la Société forestière allemande a, du 6 au 18 juin 1935, visité les endroits suivants où se pratique la culture du pin américain : forêts communales de Frankfort et de Heidelberg; forêts du Palatinat (arrondissements de Trippstadt et de Johanniskreuz); l'Odenwald (trois arrondissements); le Spessart (trois arrondissements); le Palatinat supérieur (deux arrondissements); et les arrondissements forestiers d'Adorf et de Braunschweig.

Le rapport provisoire sur les constatations de ce voyage d'étude a paru dans le « Deutscher Forstwirt ». Contrairement aux conclusions de la discussion intervenue, lors de la réunion annuelle de la Société forestière allemande à Frankfort s. M. en 1927, la commission est arrivée à une conviction sensiblement plus favorable. L'exposé détaillé de la question sera donné à la réunion de Würzbourg. En se basant sur ce rapport provisoire, on peut dire ce qui suit : La rouille vésiculeuse ne semble pas être un obstacle absolu dans la culture du weymouth. L'agaric mielleux peut devenir dangereux, mais seulement dans certaines conditions spéciales (sur sols autrefois boisés de feuillus). L'apparition du chermès cortical (Pineus strobi), même très intense, n'entraîne pas de conséquences fâcheuses apparentes. — Il est très recommandable de produire sur la place d'emploi les plants de weymouth, étant donné que l'introduction de la rouille a été provoquée souvent par des plants fournis par le commerce. Il est recommandable de commencer de bonne heure l'extraction des tiges contaminées et de répéter régulièrement l'opération.

La culture du weymouth est recommandable surtout sous forme de peuplements mélangés, dans les sols dégradés par la culture, tant de résineux que de feuillus. En pareils cas, le weymouth peut fournir un rendement élevé tant en volume qu'en argent; quand les conditions de décomposition de la fane sont favorables, il en résulte pour le weymouth un pouvoir remarquable d'amendement du sol. En telles conditions, il se régénère très facilement par voie naturelle. — On ne peut pas prétendre que le weymouth soit très résistant aux coups de vent. Par contre, il résiste très bien au gel et à l'action de la neige. — La visite des différentes forêts parcourues a été bien facilitée par l'aimable empressement des administrations locales. Grâce à l'excellente organisation du voyage, il fut possible d'étudier, en peu de temps et à fond, une quantité de placettes. Et il a paru désirable de publier sans retard ce rapport provisoire. Sans doute reste-t-il encore plusieurs aspects de la question à étudier plus à fond — côté pathologique et pédologique —, cela pourra être examiné plus tard.

Quoi qu'il en soit, le nouveau mode d'orientation choisi et ainsi appliqué semble très recommandable. Il a permis à plusieurs forestiers de s'orienter, en peu de temps et de façon complète, sur un problème discuté; il leur a donné le moyen d'étayer sûrement un jugement motivé.

La commission était composée de MM. D^r Wappes, président; Blind, Oberforstrat à Stuttgart; D^r Brückner, à Jena; Dengler, professeur à Eberswalde; Hesse, à Darmstadt; D^r Jentsch, professeur à Tharandt; D^r Münch, professeur à Munich et de R. Müller. »

(sig.) R. Müller.

L'utilisation des bois abattus par l'ouragan.

La sylviculture suisse n'a vraiment pas de chance cette année. Après le terrible ouragan du 23 février 1935, le vent a causé de nouveaux ravages dans les forêts, le 20 juillet. C'est le canton de Zurich qui, cette fois-ci, a été particulièrement touché. On annonce 22.000 m³ de bois renversés.

Les organisations professionnelles intéressées, notamment l'Association suisse d'économie forestière, se sont efforcées de prendre des mesures afin que cet excédent de bois abattus n'encombre pas le marché et ne provoque pas l'effondrement des prix. Cet effort a donné des résultats appréciables. Le mot d'ordre de retarder la vente du bois de service jusqu'à l'hiver prochain a été en général observé. Vu le marasme général qui, depuis longtemps, a atteint également le commerce suisse du bois, la plus grande réserve dans l'offre de grumes s'impose aujourd'hui encore. D'autant plus urgente est, par contre, la nécessité de se défaire tout au moins du bois à papier façonné depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle l'Association suisse d'économie forestière a entamé, depuis un certain temps déjà, des tractations en vue de la conclusion d'une convention relative à la livraison du bois de râperie provenant des chablis. Les fabriques se sont déclarées disposées en principe à acheter tout le bois abattu par l'ouragan, mais sous la réserve que le prix moyen de leurs achats globaux n'en subisse aucune augmentation. En attendant, un contrat de livraison du bois à papier chablis vient d'être conclu entre la Hespa et l'Association suisse d'économie forestière. Ce contrat a, pour ce qui concerne les prix fixés, un caractère conditionnel. Les parties contractantes admettent que le Conseil fédéral saura, à brève échéance, trouver les moyens qui permettront de remettre dans la suite aux propriétaires de forêts sinistrées le prix normal du bois à papier payé jusqu'ici.

D'après la convention provisoire précitée, la Centrale d'achat des fabriques suisses de papier se déclare disposée à acheter, jusqu'à la fin de l'année, en lieu et place de bois étrangers, une quantité totale de 100.000 à 120.000 stères de bois à papier, provenant des cyclones de l'année 1935 et des avalanches de l'hiver 1934/35. De cette façon, l'écoulement des bois abattus par l'ouragan pourrait s'effectuer d'une façon à peu près normale.

« (« Le Marché des bois », nº 20.)